

Invitation au Conseil Municipal de Boyer pour le vendredi 1^{er} mars 2024

Salle de réunion de la Mairie 19 h

Election du /de la secrétaire de séance : Emeline BERGER

Approbation du conseil du 26 janvier 2024 : vote à l'unanimité

Délibérations :

- 1- Délibération pour donner mandat au Centre de Gestion pour la couverture Prévoyance
- 2- Délibération pour donner mandat au Centre de Gestion pour la couverture Santé
- 3- Délibération pour la participation au FSL 2024
- 4- Délibération RODP SYDESL 2024
- 5- Délibération RODP ENEDIS 2024
- 6- -Examen et vote du compte de gestion 2023 du budget panneaux photovoltaïques
- 7- -Vote du compte Administratif 2023 du budget panneaux photovoltaïques
- 8- -Affectations des résultats 2023 du budget panneaux photovoltaïques
- 9- -Examen et vote du compte de gestion 2023 du budget principal de la Mairie
- 10- -Vote du compte Administratif 2023 du budget principal de la Mairie
- 11- -Affectations des résultats 2023 du budget principal de la Mairie
- 12- Fiscalité locale : fixation des taux

Délibérations 1 et 2 :

Le Centre de Gestion nous a informé, en date du 8 novembre dernier, de la mise en œuvre de **deux nouveaux contrats collectifs destinés à couvrir les risques Prévoyance (maintien de salaire) et Santé**.

Aujourd'hui nous avons un contrat prévoyance uniquement pour les agents titulaires (par le CIGAC).

À ce stade de la procédure, Le CDG a besoin de **recueillir nos délibérations donnant mandat au Centre de Gestion, pour réaliser la mise en concurrence** d'une convention de participation pour la couverture des risques prévoyance et/ou santé des agents à effet **au 1er janvier 2025**.

Délibération 1 : donnant mandat au Centre de Gestion pour la couverture PREVOYANCE :

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération

Délibération 2 : donnant mandat au Centre de Gestion pour la couverture SANTE :

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération

3-Délibération pour la participation au FSL 2024 :

Le Fonds de Solidarité Logement est géré par le département. Ce fond sert en particulier aux jeunes dans leur 1^{ère} prise de logement en aidant à constituer leur caution et aux personnes défavorisées.

Vu la demande de participation au Financement du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2024, la cotisation de 0.35€/habitant pour 744 habitants au 1^{er}/01/2024 (chiffre de l'INSEE) soit 260.40 euros.

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération

4-Délibération RODP SYDESL 2024

Calcul de la RODP 2023 pour la contribution 2024 au Fonds de Mutualisation Télécom :

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour **2023** en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), à savoir :

<i>Taux 2023 appliqués au patrimoine 31/12/2022 et correspondant à la Contribution 2024 au FMT</i>	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	46,95	62,60	selon permission de voirie	31,30

Artères du domaine public routier :

En souterrain : **46,95 €** X 29.376 km = 1379.20 €

En aérien : **62,60 €** X 12.773 km = 799.59 €

Soit un total de **2178.79€ de redevance pour 2024.**

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération

5-Délibération RODP ENEDIS 2024

Il nous faut reporter la délibération car ENEDIS ne nous a pas envoyé les chiffres pour 2024.

6-Examen et vote du compte de gestion 2023 du budget panneaux photovoltaïques

Le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal au 31/12/2023.

Le Maire vise et certifie les montants conformes. (Le tableau des CA 2023 envoyé au Conseil correspond au Compte de Gestion de la Trésorerie).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

7-Vote du compte Administratif 2023 du budget panneaux photovoltaïques

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	33 769,04
	Réalisé :	15 538,72
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	33 769,04
	Réalisé :	19 011,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	122 118,87
	Réalisé :	21 255,06
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	122 118,87
	Réalisé :	39 905,34
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	3 472,28
Fonctionnement :	18 650,28
Résultat global :	22 122,56

Le Maire s'étant retiré du vote et après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

8-Affectations des résultats 2023 du budget panneaux photovoltaïques

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	18 650,28
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 650,28
- un excédent d'investissement de :	3 472,28
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	3 472,28

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	18 650,28
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	116 445,15
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	18 230,32

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

9-Examen et vote du compte de gestion 2023 du budget principal de la Mairie

Le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal au 31/12/2023.

Le Maire vise et certifie les montants conformes. (Le tableau des CA 2023 envoyé au Conseil correspond au Compte de Gestion de la Trésorerie).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

10-Vote du compte Administratif 2023 du budget principal de la Mairie

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 197 732,90
	Réalisé :	509 281,81
	Reste à réaliser :	520 455,77
Recettes	Prévu :	1 197 732,90
	Réalisé :	457 083,94
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 026 260,40
	Réalisé :	547 651,95
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 026 260,40
	Réalisé :	562 055,48
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-52 197,87
Fonctionnement :	14 403,53
Résultat global :	-37 794,34

Le Maire s'étant retiré du vote et après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

11-Affectations des résultats 2023 du budget principal de la Mairie

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	14 403,53
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	14 403,53
- un déficit d'investissement de :	52 197,87
- un déficit des restes à réaliser de :	520 455,77
Soit un besoin de financement de :	572 653,64
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	14 403,53
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	498 391,90
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	126 625,87

Cette situation déficitaire tient au fait que le transfert de 90 000 € patiemment économisé sur la vente d'électricité au sein du budget photovoltaïque n'a pas été réalisé par la Trésorerie en temps voulu.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

12-Fiscalité locale : fixation des taux

Comme chaque année nous devons recevoir un état de notification 1259 des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices. (L'an dernier doc reçu le 2 mars) les bases augmenteraient de 3.9 % pour 2024

Nous souhaitons augmenter les taux d'impositions pour 2024.

Le montant de l'effet du coefficient correcteur (retour à l'Etat) est uniquement impacté par les variations des bases d'imposition de taxes foncières sur le bâti et pas sur le produit de l'augmentation des taux votés par la municipalité

L'augmentation de vos taux d'imposition en 2024 sera donc sans incidence sur son montant : aucun prélèvement ne sera effectué sur les éventuels hausse des taux communaux sur taxes foncières.

Le maire tient à préciser que depuis 2012, une seule augmentation des taux communaux de 0.5 % a été faite.

- **Taux Taxes Foncières : 32.50% en 2023 soit 34.50% pour 2024**
- **Taux Taxes Foncières sur le non Bâti : 47.87% en 2023 reste identique pour 2024**
- **Taux Taxes d'Habitation résidences secondaires : 7.51% en 2023 soit 8.51% pour 2024**

(La TH ne peut pas augmenter plus que le taux moyen des TF)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à la majorité cette délibération (7 pour, 1 contre, 5 abstentions).

Questions diverses :

- Budget Primitif 2024 pour les panneaux photovoltaïques : prévisions avec reversement du cumul des excédents au profit du budget principal possible dès que le budget 2024 aura été voté.

- taxe Foncière logement neuf en faveur des économies d'énergie dès 2024 : décision de ne pas accorder d'exonération supplémentaires : aujourd'hui la Loi accorde 2 ans d'exonération, la possibilité de mettre 5 ans de plus avec une exonération de 50 à 100% ne concernant que les constructions passives à la norme RE 2020 ne concernerait aucune construction actuellement terminée. Pour les logements anciens, la décision devra être prise en 2025, la situation sera alors redélibérée pour tous.

- Centrale Photovoltaïque

Retour de l'étude d'impact, pour un parc Photovoltaïque proposé sur 5 Ha.

1 an d'instruction pour le permis de construire, porté à 18 mois si besoin de modification du PLUI.

- GFA Braillon

Pour la vente de parcelles communales, la commune se base sur l'avis de la SAFER, soit 12000€. Le conseil n'acceptera pas une proposition en deçà.

- Décentralisation de l'instruction et de la police de la publicité : Mr Humbert

- Nuisances sonores salle polyvalente : depuis le 1^{er} janvier 24 la salle n'a pas été louée à des habitants, prochaine location le 9 mars.

- CDD Guillaume dont les compétences sont appréciées : prolongation du CDD accroissement temporaire d'activité ou création d'un poste permanent ?

- CCID : peu de modifications ont été apportées à la suite de la proposition des impôts.

- ONF : Commission bois et programme 2024 pour le futur budget 2024

- Voirie : En fonctionnement reliquat de devis 8 700€ de 2023. Fonctionnement 2024 : point à temps 15 000€+ 3 000€ enrobé à froid, pas d'investissement.

- Boyer propre : 16 mars 2024 à 8h30 devant la Mairie.

- Prêt bancaire pour les travaux pour le reste à charge de la Maison Maurice et de l'église :

Crédit agricole :- 330 000€ à long terme (15 ans à 3.85%), pour des mensualités à 2 416 €.

- 600 000€ sur 1 an (2.5%), en attente du FCVA et versements des subventions

Banque des Territoires : emprunt au minimum sur 25 à 40 ans

Etudier des propositions d'autres banques, prise de décision au prochain conseil.

Prochain Conseil : 22 mars 2024

Séance levée à 21h50

Signatures :

La Secrétaire de séance,



Le Maire,